



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni en salle de conférence de la maison des sports et de la jeunesse le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, sous la présidence de Pascal Delugeau.

Étaient présents : Arnaud Autric, Roger Contri, Christian Jouffroy, Hervé Thinnes, Éric Dufétel, JeanDaniel Giboin, Marie-Christine Omdahl, Françoise Fratila, Martine Dupont-Ferrier, Muriel Simon-Devos, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca, Jean-Yves Jambu, Pascal Delugeau (rapporteur).

Étaient excusés: Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Gilbert Wiencek, Christian Glénard, Nicole del Cucina, Maurice Doumax, Christian Lallier, Karine Fontaine, Florian Bernaux, Hubert Nicolas, Isabelle Laudicina, Ghislaine Ragosa.

ORDRE DU JOUR

- 1. Bref commentaire relatif à l'action environnement avortée du 4 décembre
- 2. Point sur la diffusion du magazine municipal
- 3. Travaux de réfection et d'aménagement de l'avenue du col de l'Ange
- 4. Communication d'informations diverses
- 5. Fête du quartier millésime 2022 6. Questions diverses

RELEVÉ DE DÉCISIONS:

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président fait le point des présents et excuse ceux qui se sont manifestés.

Il accueille les élus, Bernard Bonnabel et Richard Devilette, accompagnés de Franck Meunier, chef du service vie des quartiers et cadre de vie, ainsi que les habitants du quartier qui ont souhaité se joindre à la réunion. L'ordre du jour est abordé.

1. Bref commentaire relatif à l'action environnement avortée du 4 décembre.

Organiser cette action de ramassage des déchets a mobilisé les bonnes volontés et sollicité énergie et temps. Après un report de zone au profit de l'avenue Salvador Allende – la première, du côté de La Clappe, ayant fait l'objet d'un nettoyage par les chantiers jeunes l'été dernier – et à moins de 48 heures de l'échéance, force fut de constater que les agents du conseil départemental étaient passés et qu'il ne restait plus de quoi justifier l'action programmée. Le conseil met de côté toutes les observations reçues et plus ou moins spontanées destinées à fustiger le manque de coordination entre commune et département ou impliquer telle ou telle personne dans une décision d'opportunité. Il se contente de noter que la municipalité a programmé des actions de nettoyage par quartier dans le courant de 2022 et convient de s'engager le moment venu à ses côtés.

2. Point sur la diffusion du magazine municipal.

Les retours à ce sujet montrent que le numéro de décembre a connu une bien meilleure diffusion que précédemment, même si quelques zones n'ont toujours rien reçu. Pour améliorer la qualité du service, il importe que chacun signale les dysfonctionnements en matière de distribution. C'est pourquoi un formulaire anonyme va être mis en place sur le site de la ville pour identifier les zones non desservies et demander les corrections nécessaires au prestataire. Un complément d'information sera prochainement diffusé.

3. Travaux de réfection et d'aménagement de l'avenue du col de l'Ange.

Les travaux de l'avenue du col de l'Ange ont été réalisés rapidement et efficacement, le résultat est là : il est désormais très agréable de rouler sur le revêtement de cette route, on a vite oublié le champ de bosses que c'était. En marge de ces satisfactions, le conseil s'interroge sur ce qui a pu justifier que ces travaux n'aient pas été prolongés jusqu'au pont d'Aups. Les élus présents font état des difficultés qu'ils rencontrent à trouver les financements nécessaires.

Le contrecoup de cette rénovation est que certains conducteurs roulent trop vite , ce qui était hélas déjà le cas avant les travaux, et ne se serrent qu'au dernier moment en cas de croisement. Certains circulent comme sur une voie classique, serrés à droite en permanence.

Le conseil demande la remise en place des panneaux indiquant la limitation de la vitesse.

Dans le même esprit, et considérant l'efficacité d'un tel dispositif, la mise en place d'un second radar pédagogique est souhaitable, de manière à agir dans les deux sens au lieu d'un seul actuellement.

De même, en substitution de ceux actuellement en place, trop petits et peu lisibles, des panneaux tels que celui présenté ci-dessous devraient être installés de manière visible, de jour comme de nuit, aux deux extrémités de l'axe pour informer et rappeler la manière de circuler sur une voie de type CVCB (chaussée à voie centrale banalisée).



Les élus présents prennent en compte ces demandes et s'engagent à y donner suite.

Le conseil demande aussi un marquage au sol plus explicite pour compléter ces indications verticales et signaler notamment la présence probable de vélos et de piétons sur les rives de la chaussée. Le chef du service vie des quartiers informe le conseil qu'une telle disposition est contraire à la réglementation, car elle interdirait aux voitures la circulation sur les voies ainsi réservées aux seuls vélos et piétons.

D'autres points sont abordés :

- la cassure de pente au carrefour avec le chemin de la Sarriette ;
- la nécessité de sécuriser le carrefour avec le chemin de Sainte-Cile en indiquant par un panneau la priorité à droite à respecter ;

- le besoin de communiquer sur la CVCB, par exemple via le magazine municipal et celui de DPVa, ainsi qu'avec des publications sur Facebook ;
- une buse destinée à canaliser les eaux pluviales a été retirée et il est à craindre que les prochaines fortes pluies inondent à nouveau les vignes situées en aval. Ces points sont pris en compte par les élus présents. Pour la buse, la question sera posée et la réponse sera transmise au conseil. L'inauguration, initialement programmée le 22 novembre, a été reportée au lundi 10 janvier 2022 à 12h15, à hauteur du 340 de l'avenue.

4. Communication d'informations diverses

Un point sur le déploiement du nouveau schéma de collecte des déchets a été diffusé en amont de la présente réunion auprès des habitants du quartier dont l'adresse électronique est connue. Certains emplacements de PAV ne sont pas satisfaisants. C'est le cas en bas de l'avenue du col de l'Ange. Le chef de projet a été saisi, il a pris en compte les arguments des riverains. Il va se rendre sur le terrain, avenue du col de l'Ange, le mardi 28 décembre prochain à 14h00 avec l'agent en charge de ces implantations. Les riverains qui se sont signalés sont conviés à cette réunion in situ. Le PAV du chemin de la Garrigue sera étudié de la même manière à une date ultérieure.

En séance est évoqué le remplacement du point de collecte situé chemin de La Clappe. Celui-ci déborde régulièrement et accueille à son pied de nombreux dépôts sauvages. Par ailleurs, les déchets mal contenus dans ces poubelles appelées à disparaître se répandent régulièrement dans la rivière. Enfin, l'espace réservé aux véhicules s'arrêtant le temps de la dépose des déchets est trop souvent utilisé par des promeneurs. Ce point est pris en compte et sera traité au plus tôt.

En réponse à une question posée en séance, il est précisé qu'aucune date de retrait des bacs de collecte individuels n'est arrêtée à ce jour. Il faut d'abord s'assurer du caractère opérationnel et satisfaisant du nouveau dispositif. Par ailleurs, le conseil rappelle que lorsqu'un dépôt sauvage est constaté, il est possible, sinon souhaitable, de le signaler, très facilement, en utilisant l'application gratuite « Dracénie déchets » (https://www.dracenie.com/fr/node/6762). Cette application permet de photographier l'anomalie et de la transmettre à un agent chargé de la traiter, assortie des coordonnées géographiques nécessaires à l'intervention. Chacun déplore les incivilités dont il est malheureusement trop fréquemment témoin.

Une question avait été posée en amont de la réunion par un habitant du quartier ouest, relativement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à son exonération lorsque le point de collecte est éloigné du domicile. Il s'agissait de savoir comment la municipalité et l'agglomération envisageaient d'appliquer la loi et la jurisprudence qui s'y rapporte.

La réponse a consisté à transmettre aux conseils de quartier la délibération communautaire du 19 mai 2005. Le conseil communautaire de l'époque a décidé « d'instaurer [cette taxe] dans la partie du territoire où le service d'enlèvement des ordures ménagères est considéré comme non assuré ».

Un habitant du quartier ouest s'est plaint d'un dysfonctionnement de l'émetteur de TDF situé aux Selves. Après contact avec TDF, il a fait contrôler son installation par un antenniste de Draguignan, lequel a conclu que le problème existait bien, mais que l'installation n'était pas en cause. TDF a alors dépêché sur place un technicien pour procéder aux mesures nécessaires. Ce dernier a mis en évidence le dysfonctionnement de l'émetteur et conseillé à cet habitant de faire demander l'intervention par la mairie pour lui conférer plus de poids.

Cette demande a été formulée par les services de la mairie, il ne reste qu'à attendre la réaction de TDF. Le conseil note avec plaisir la mise en ligne des fiches de suivi sur le site de la mairie. Il est désormais possible de savoir à tout instant où en est leur traitement. Voici le lien pour y accéder : https://www.ville-draguignan.fr/vos-demarches/les-conseils-de-quartier

5. Fête du quartier millésime 2022 Un rapide historique est dressé pour que chacun puisse se faire une idée des enjeux qu'implique l'organisation d'un tel événement. La première question est de savoir si le conseil de quartier souhaite réitérer cette expérience particulière. À l'unanimité, il se prononce pour organiser cette fête du quartier le dimanche 4 septembre 2022, date à confirmer par la mairie. Reste à identifier le terrain susceptible d'accueillir cet événement. Un contact va être établi avec le propriétaire qui avait, avec une grande élégance, mis le sien à disposition du conseil de quartier lors des trois précédentes éditions. L'organisation sera affinée lors de la prochaine réunion.

6. Questions diverses.

- Comment va être déployée la fibre avenue du col de l'Ange, en aérien ou en souterrain ? La question va être posée à l'opérateur et l'information sera transmise aux habitants.
- Rappel : il est possible d'apporter les déchets produits sur sa propriété à la déchetterie, même avec un véhicule professionnel, sous réserve de s'être fait connaître en tant que particulier auprès du service gestionnaire et de pouvoir présenter le QR code justifiant de ce droit.
- Qu'en est-il de l'enlèvement demandé d'une voiture à l'état d'épave garée non loin de l'hôtel des Oliviers ? Réponse : la procédure est en cours, la police municipale respecte les délais incompressibles imposés par la réglementation en vigueur.

La prochaine réunion sera programmée dans le courant du mois de février 2022.

Rappel : adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest : <u>ouest@ville-draguignan.fr.</u>

À 20h00, le président remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion. Il remercie également les élus et le chef du service vie des quartiers pour toutes les informations et les explications qu'ils ont dispensées tout au long de la réunion.